

N°36/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

**OBJET : Délibération pour attribuer les travaux de goudronnage 2022**

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 16 juin 2022

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, MAGNAN Richard, PRAT Denis

**EXCUSES** : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à Richard MAGNAN), GIRAUD Sylvie (pouvoirs donnés à Denis PRAT), HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Daniel GALLAND), ROCHAS Alain (pouvoirs donnés à Richard ACHIN),

**ABSENT** : BARBAN Daniel

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès de deux entreprises pour réaliser les travaux de goudronnage sur la commune pour l'année 2022. Il présente les offres reçues sur six secteurs de la commune :

- **COLAS** : 120 397.80€ HT
- **ROUTIERE DU MIDI** : 141 676.80€ HT

Monsieur le Maire rappelle que le montant inscrit au budget pour le programme voirie 2022 est de 75000€ TTC. Afin de respecter le budget prévu, le Conseil Municipal décide de retenir les travaux suivants :

LE BANET	Enrobé à chaud
Salle des fêtes	Enrobé à chaud
LES DREAUX	Enrobé à froid
LE VILLARDON	Enrobé à chaud (une partie du chemin prévu initialement)
CASSURE DE ST EUSEBE	Enrobé à chaud
TOTAL TTC	75 000 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux de goudronnage 2022 à hauteur de 75 000€ TTC.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

